



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice

Séance du 5 avril 2018

Tirage au sort pour la zone n°74 - Haute-Savoie

Le 5 avril 2018, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 place Vendôme - 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n°74 - Haute-Savoie, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- Mme Axelle BOUBOUILLON, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Marc-Antoine BÉCUE, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Patrice GRAS, représentant de la Chambre nationale des huissiers de justice ;
- M. François CONNAULT, magistrat judiciaire en poste au ministère de la justice à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Sous-directeur des professions judiciaires et juridiques ;

AB + CR F.C 1 CP

La séance a débuté le 5 avril 2018 à 10 heures 02.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté38..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-48..... demandes de création d'offices enregistrées.
-10..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -3..... demandes surnuméraires ;
 -3..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -4..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Cr
AB ✗ CR FC
2

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2017.

AB \neq CR F.C. G

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :


N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
74	39 965	01/02/2018 14:00:31.215924	33
74	40 019	01/02/2018 14:01:00.407293	7
74	40 039	01/02/2018 14:01:11.700402	1
74	40 057	01/02/2018 14:01:18.869605	9
74	40 265	01/02/2018 14:03:00.091126	28
74	40 273	01/02/2018 14:03:03.334424	2
74	40 297	01/02/2018 14:03:11.436575	21
74	40 539	01/02/2018 14:05:52.032985	5
74	40 601	01/02/2018 14:07:00.649118	38
74	40 626	01/02/2018 14:07:27.345638	19
74	40 663	01/02/2018 14:08:02.547118	31
74	40 690	01/02/2018 14:08:29.367263	34
74	40 748	01/02/2018 14:09:32.637954	2
74	40 789	01/02/2018 14:10:38.336628	17
74	40 790	01/02/2018 14:10:38.471824	37
74	40 816	01/02/2018 14:11:13.310422	11
74	40 855	01/02/2018 14:12:13.809962	4
74	40 889	01/02/2018 14:13:19.211935	6
74	40 914	01/02/2018 14:13:59.276525	3
74	41 071	01/02/2018 14:19:30.877799	24
74	41 198	01/02/2018 14:27:08.368439	13
74	41 229	01/02/2018 14:29:29.350280	29
74	41 277	01/02/2018 14:33:01.314482	25
74	41 340	01/02/2018 14:37:39.812458	16
74	41 356	01/02/2018 14:38:34.880484	12
74	41 423	01/02/2018 14:46:54.742073	32
74	41 583	01/02/2018 15:21:08.325717	35
74	41 610	01/02/2018 15:27:09.247167	15
74	41 729	01/02/2018 16:04:51.408863	26
74	41 760	01/02/2018 16:11:50.425132	22

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

Am + CR F.C.

CP

N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
74	41 792	01/02/2018 16:21:41.619489	10
74	41 835	01/02/2018 16:50:07.907435	27
74	41 960	01/02/2018 17:52:18.603765	36
74	42 022	01/02/2018 18:09:55.495330	30
74	42 085	01/02/2018 18:25:25.738805	23
74	42 165	01/02/2018 19:05:35.623137	18
74	42 221	01/02/2018 20:01:45.739414	20
74	42 265	01/02/2018 21:15:32.366173	24


 F.C. CP
 CR 5

À l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

Néant

ATS / CR F.C. GP
6

La séance a été levée le 5 avril 2018 à 10 heures 18.

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le 05/04/2018

Le premier secrétaire



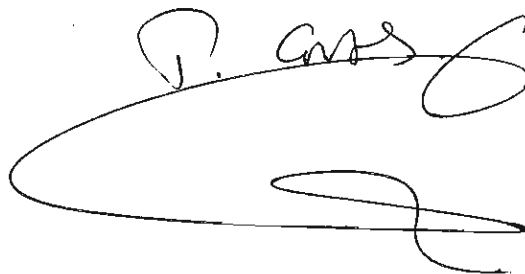
Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant de la
Chambre nationale des huissiers de justice



Le magistrat



Zone 74 - Haute-Savoie
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro de demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt de la première demande horodatée par ce demandeur
01/02/2018 14:53:05.076263	41 458	74	41 071	01/02/2018 14:19:30.877799
01/02/2018 16:27:41.437205	41 807	74	41 071	01/02/2018 14:19:30.877799
01/02/2018 16:27:41.437205	42 191	74	42 165	01/02/2018 19:05:35.623137

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels

Éric MARTIN-HERSENT



04 AVR. 2018

Zone 74 - Haute-Savoie

Liste des demandes caduques articles 29 et 31 du décret n°75-770

Date de Dépôt	Numéro de demande	Zone	Motif
01/02/2018 14:03:55.169640	40 379	74	art. 29
01/02/2018 14:05:07.116324	40 482	74	art. 29
01/02/2018 14:12:42.854789	40 868	74	art. 29
02/02/2018 13:50:47.915483	42 585	74	art. 29

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels

Éric MARTIN-HERSENT



04 AVR. 2018

Zone 74 - Haute-Savoie

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro de demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2018 14:30:15.812594	41 242	15/03/2018	74
01/02/2018 14:34:52.876907	41 301	19/02/2018	74
01/02/2018 15:08:42.738665	41 533	21/03/2018	74

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT



04 AVR. 2018